

VILLE DE SAINTE-ADRESSE
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre d'absent : 7
Pouvoir : 4
Suffrages exprimés : 26
Vote pour : 26
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf avril, à dix-huit heures trente, au lieu exceptionnel de ses séances (Espace Sarah Bernhardt) eu égard à la crise sanitaire Covid 19, se sont réunis les membres du conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment convoqués le treize avril deux mille vingt et un.

Etaient présents : Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Msica-Guéroul, Monsieur Jean Pierre Lebourg, Madame Odile Fischer, Monsieur Dimitri Egloff, Madame Catherine Guignery, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Sylvie Molcard, Monsieur François-Xavier Allonier, Madame Annik Berthelot, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Monsieur Jérôme Lees, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain

Etait absent : Monsieur Antoine Vivien, , Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Laure de Calignon, Madame Marjorie Sarrail (pouvoir à Madame Claire Mas), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Madame Msica-Guéroul), Monsieur Baptiste Duseaux (pouvoir à Monsieur Dimitri Egloff), Madame Véronique Dutoya (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Baly)

Secrétaire de séance : Monsieur Paul Lafleur

Assistait également : Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services

BUDGET SUPPLEMENTAIRE –ANNEE 2021

DELIBERATION n° 4.190421

VU la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune,

CONSIDERANT que le Budget supplémentaire qu'il vous est proposé d'examiner doit permettre d'intégrer au Budget 2021 les résultats issus du Compte Administratif 2020 ainsi que d'y inscrire les restes à réaliser et de nouvelles recettes et dépenses.

CONSIDERANT que ces opérations vous sont présentées sous forme de tableau en page 3 de cette note :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Dépenses

Chapitre 68 : Dotation aux provisions : 3.000 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'Investissement : il s'agit d'une opération d'ordre visant à assurer l'équilibre de la section de Fonctionnement et ce à hauteur de 3.806.958,63 €.

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 3.809.958,63 €

B – Recettes

Chapitre R002 : Résultat de fonctionnement reporté : 3.809.958,63 €. Cette somme correspond à l'excédent de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2020 une fois réalisée l'affectation du résultat.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Dépenses

Elles sont composées de dépenses nouvelles et de restes à réaliser, consistant en des dépenses ayant fait l'objet d'un engagement comptable mais qui n'ont pas encore été mandatées.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 203.278,02 € : 59.278,02 € de restes à réaliser, 144.000 de dépenses nouvelles.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1.375.811,61 € ; 1.267.958,63 € inscrits en provision pour des acquisitions foncières ; 24.852,98 € en restes à réaliser, 83.000 € de dépenses nouvelles.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 1.713.545,35 € : 559.545,35 € en restes à réaliser.

1.154.000 € de crédits supplémentaires : Parmi les principales opérations figurent les travaux à la crèche Liberty, à l'Espace Sarah Bernhardt, à Notre Dame des Flots ainsi que la réfection de l'orgue de l'église Saint Denis

Sous-total chapitres 20, 21, 23 : 3.292.634,98 € dont 643.676,35 € de restes à réaliser.

Un tableau intégré pages 90 à 93 du document budgétaire vous détaille ces inscriptions de crédits.

Total des dépenses réelles d'investissement : 3.292.634,98 €

Chapitre D001 : résultat reporté de l'exercice antérieur : 72.135,90 €

Total des dépenses d'investissement : 3.364.770,88 €

B – Recettes

Chapitre 10 : Dotation fonds divers : 715.812,25 €, somme inscrite au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé, qui correspond à l'affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2020 et nécessaire au financement de la section d'Investissement.

Chapitre 16 : Produit des emprunts : Retrait d'une somme de 1.158.000 €. Compte tenu du fait qu'un crédit de 1.358.000 € avait été inscrit sur cette ligne budgétaire lors de l'élaboration du Budget Primitif, il reste 200.000 € de disponibles sur ce chapitre.

Total des Recettes d'Investissement : - 442.187,75 €.

Chapitre 021 : Virement de la section de Fonctionnement : 3.806.958,63 €.

Total des recettes d'Investissement : 3.364.770,88 €.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – ANNEE 2021

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|---|---------------------|
| 68 : Dotations aux provisions : | 3.000 € | R002 : Résultat de | 3.809.958,63 |
| 23 : Virement à la section d'investissement | 3.806.958,63 € | fonctionnement reporté | |
| Total dépenses de fonctionnement | 3.809.958,63 € | Total recettes de fonctionnement | 3.809.958,63 |

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|--|---------------------|
| | | Chapitre 10 : dotations Fonds Divers – excédent de fonctionnement capitalisé (1068) | 715.812,25 |
| Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles | 203.278,02 € | | |
| Chapitre 21 : Immobilisations corporelles | 1.375.811,61 € | | |
| Chapitre 23 : Immobilisations en cours | 1.713.545,35 € | Chapitre 16 : Produits des emprunts | - 1.158.000 |
| Sous total 20, 21, 23 : (dont 643.676,35 € de Restes à Réaliser) | 3.292.634,98 € | | |
| Total dépenses réelles d'investissement : | 3.292.634,98 € | Total recettes réelles d'investissement | - 442.187,75 |
| D001 : Solde d'exécution reporté de la section d'investissement | 72.135,90 € | Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement | 3.806.958,63 |
| Total dépenses d'investissement : | 3.364.770,88 € | Total recettes d'investissement : | 3.364.770,88 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE le Budget Supplémentaire pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire Hubert Dejean de la Bâtie

Affichage le 20 avril 2021

Ampliation transmise à
Préfecture /Comptabilité
Secrétariat/Perception
Recueil des Actes Administratifs
Archivage

Transmis en ~~Sous~~-Préfecture,
le 28 AVR. 2021

Valérie COQUIN
Attachée Territoriale



